

# GUERRE D'ALGERIE : Deux poids deux mesures

Posté sur le site [asafrance.fr](http://asafrance.fr) le lundi 08 mars 2021

Suivant l'une des préconisations du rapport STORA relatif à la recherche d'un apaisement des mémoires de la guerre d'Algérie, le président de la République vient de déclarer qu'un responsable du FLN, Ali Boumendjel avait été assassiné en juin 1957 par l'armée française.

Cette déclaration inspire quelques réflexions.

Mettre en cause officiellement, soixante ans après les faits, l'armée française est pour le moins étrange de la part de son chef suprême, qui est le successeur de ceux qui ont donné l'ordre à cette armée, durant la bataille d'Alger, d'éradiquer le terrorisme par tous les moyens. Ce n'est d'ailleurs pas l'armée française qui est en cause, mais un membre d'un service spécial, habitué des basses œuvres et qui a lui-même reconnu son crime.

Cette mise en cause ne tient pas compte du décret d'amnistie n° 62-328 du 22 mars 1962, prévu par les accords d'Evian et stipulant que « sont amnistiées les infractions commises dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre dirigées contre l'insurrection algérienne avant le 20 mars 1962. ».

Les crimes commis doivent donc être oubliés, ainsi que leurs responsables.

Précisons qu'un décret identique a été pris à l'égard de ceux qui avaient participé ou aidé l'insurrection algérienne.

Cet équilibre est une condition indispensable à la réconciliation des parties, comme ce fut le cas avec l'Edit de Nantes, après les guerres de religion qui avaient endeuillé la France.

Cette déclaration a été faite aux petits-enfants de l'intéressé, dont on observe qu'ils vivent, depuis de nombreuses années, dans le pays qui a commis ce crime à l'égard de leur aïeul. Ils en auraient même acquis la nationalité...

Le communiqué de l'Elysée est un étrange panégyrique de M. Boumendjel, présenté comme un ardent partisan de la paix mais occultant les suspicions pesant sur lui (et qui avaient motivé son arrestation) au sujet d'attentats qu'il aurait commandités pour prouver son engagement.

On comprendrait néanmoins la compassion exprimée, notamment à l'égard de sa famille, si, dans un geste d'équilibre et en même temps, la même compassion s'appliquait aussi aux dossiers concernant des militaires français, portés disparus dans des circonstances que leurs descendants aimeraient, eux aussi, voir éclaircies.



Il en est ainsi, par exemple, de Mme Odette Bouchemal, veuve du capitaine Raymond Bouchemal, officier S.A.S. porté disparu en juin 1958 au cours d'une opération militaire après avoir été capturé vivant et que l'on n'a jamais revu.

Sa veuve, qui aurait eu bientôt cent ans, vient de mourir, après avoir, comme Mme Boumendjel, consacré sa vie à savoir ce qu'il était advenu du père de ses enfants, mais sans aucun soutien et sans aucune aide matérielle de la part du pays pour lequel son mari est mort.

Elle avait même tenté, en se rendant à ses frais en Algérie, en 2009, de retrouver les restes de son mari, mais sans succès en raison de l'obstruction apportée par les autorités algériennes.

Il y a quelques jours, elle est ainsi morte sans savoir, mais heureusement, avant ce communiqué de l'Elysée qui n'aurait fait que rouvrir sa plaie et raviver sa douleur.

Est-ce bien la voie de l'apaisement souhaité ... ?

**Henry-Jean FOURNIER**  
Président de SOLDIS ALGERIE